Image not found or type unknown

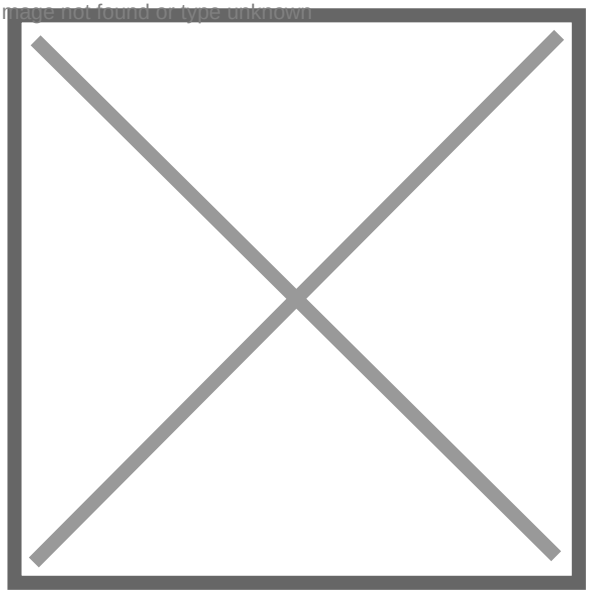

Pas satisfait de la teinte des fermetures en alu.

Par **ALANUS**, le **03/06/2016** à **07:47**

Bonjour,

J'ai signé un devis pour deux portes fenêtres blanches alu et deux volets roulants. La qualité est satisfaisante, par contre je me suis rendu compte que la teinte des menuiseries est d'un blanc plus accentué sans être ivoire que les volets roulants et les glissières. Sur le devis, il est marqué pour les fenêtres "Couleur RAL 9010". Cette teinte est bien respectée. Pour le reste "Blanc laqué brillant" sans précisions du RAL.

Toutefois, je crains qu'une fois le volet roulant baissé à mi-course accentue cette différence de teinte. D'autre part, pour garder l'uniformité de la façade, je me verrai dans l'obligation de garder les teintes pour deux autres fenêtres.

Que puis je faire ? J'ai tenté, en vain, un arrangement mais le professionnel prétend que "maintenant que c'est fait" on ne peut plus rien faire. Il fera les finitions et puis voilà.

Si l'on s'en tient au devis tout est respecté. Par contre il est bien évident que si il y a absence de conseils (on m'avait averti de cette différence de teinte) je me serais interrogé. La conséquence est aussi à prendre en compte : je me vois dans l'obligation de reporter cette erreur sur les autres ouvertures et je crains que cela "se voit".

Quelle peut être ma position ?

Faire refaire ? cela me semble invraisemblable. Retenir une partie de la facture, en ai-je le droit ? Un concurrent m'a affirmé que, face à cette entreprise, je n'ai rien à gagner (sic).

Merci de vos premiers conseils.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2016** à **09:11**

Bonjour,

Si les travaux (couleur comprise) correspondent au devis que vous avez accepté et signé, sauf à prouver aux juge qu'il y a, de la part de l'entreprise, un défaut de conseil et d'information, il n'y a rien à redire, vous serez débouté de votre demande.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés